



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER DE CANDIDATURE ?

1) S'INFORMER

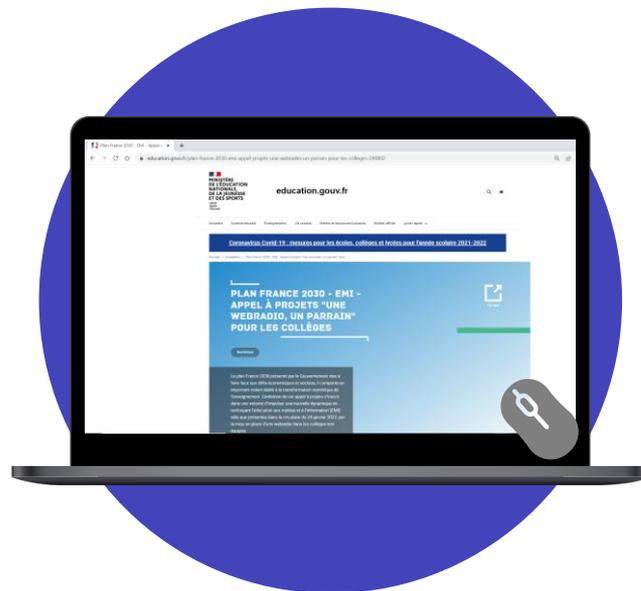
2) CANDIDATER

3) SUIVRE SON DOSSIER

1 ) S'INFORMER

# Rendez-vous sur le site education.gouv.fr

<https://www.education.gouv.fr/plan-france-2030-emi-appel-projets-une-webradio-un-parrain-pour-les-colleges-340802>



## Retrouvez-y

### Cahier des charges détaillé

*Vous pouvez accéder au cahier des charges complet tel que publié au JO du 8 avril 2022.*

### Synthèse du cahier des charges

*Est également mise à votre disposition une synthèse du cahier des charges reprenant treize points clefs à avoir en tête*

### Fiche socle numérique de base pour les collèges

*Cette fiche décrit précisément le référentiel « socle numérique de base 2<sup>nd</sup> degré » qui a été coconstruit avec les associations de collectivités.*



The collage consists of three overlapping documents:

- Top Document:** "Appel à projets « Une webradio, un parrain »". It is an appeal for projects within the 2020-2025 plan for France. It mentions the goal of increasing the number of digital skills training courses and the role of the National Institute of Digital Skills (INSP).
- Middle Document:** "APPEL PROJETS « UNE WEBRADIO, UN PARRAIN »". It is a call for projects from the Ministry of National Education and Sports, in collaboration with the Ministry of Higher Education and Research. It details the objectives of the digital skills curriculum and the role of the National Institute of Digital Skills (INSP).
- Bottom Document:** "Présentation du socle numérique de base pour les collèges – Volet équipement". It is a document from the Ministry of National Education and Sports, in collaboration with the Ministry of Higher Education and Research, dated February 2022. It provides an overview of the digital skills curriculum and the role of the National Institute of Digital Skills (INSP).

## Retrouvez-y

### Foire aux questions (FAQ)

*Vous trouvez également une foire aux questions qui répond à une grande majorité des questions que vous pourriez vous poser. Cette FAQ sera complétée au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.*

### Lien vers le formulaire de saisie en ligne

*Enfin, vous pourrez accéder au lien vers le formulaire de saisie du dossier de candidature en ligne que nous allons vous présenter plus en détails ci-après.*

FAQ Plan France 2030 – EMI – Appel à projets « Une webradio, un parrain » pour les collèges	
Qui est éligible à cet appel à projet ?	Cet appel à projets qui vise à équiper d'une webradio les collèges, non équipés à ce stade, s'adresse <b>directement au département</b> .
Quel est le montant maximal de la subvention ?	La subvention de l'État représente au maximum 80 % de la dépense et sera plafonnée à 700 euros par collège, au bénéfice de la collectivité compétente pour l'équipement de l'établissement.
Les Territoires Numériques Éducatifs (TNE) sont-ils éligibles à cet appel à projets ?	Oui, cet AAP est ouvert aux départements (TNE).
Comment peut-on candidater à l'appel à projets ?	Les <b>dossiers de candidature doivent être complétés exclusivement via « démarches-simplifiées.fr »</b> (lien accessible ici). Pour vous appuyer dans votre dépôt un pas-à-pas est disponible sur la page web dédiée à l'AAP.
Qui doit déposer le dossier de candidature ?	Le <b>département</b> construit et dépose directement le dossier de candidature via « démarches-simplifiées.fr ».
Un département peut-il remplir	Un <b>département ne doit pas être présent sur plusieurs dossiers de candidature</b> . Pour plus de précisions, se référer

### Commencer la démarche

#### Avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



Qu'est-ce que FranceConnect ?

OU

Créer un compte démarches-simplifiées.fr

J'ai déjà un compte

## Informations requises pour la saisie du dossier dans « démarches-simplifiées.fr »

### Identification du demandeur

- SIRET**
- Région académique / académie / département**
- Type de collectivité** répondant (Département ou COM)
- Nombre de collèges** pour lesquels une subvention est demandée
- Descriptif succinct** précisant comment le projet de webradio s'intègre dans le projet éducatif du département

### Saisie des projets par collège

- Profil du collège** (*UAI, nombre de classes, nombre d'élèves*),
- Descriptif succinct du projet pédagogique et du dispositif de parrainage** pour chaque collège
- Parrain(s) intégré(s)** au projet pédagogique
- Montant global prévisionnel TTC**
- Montant de la subvention demandée** qui ne peut excéder 700 € par collèges ou représenter plus de 80 % du montant total du projet.

**Attention** : les différents projets par collège doivent être renseignés dans leur ordre de priorité

## 2 ) CANDIDATER

# Rendez-vous sur la plateforme « Démarches- simplifiées.fr\* »

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/plan-france-2030-emi-app-une-webradio-un-parrain>

*\*Chaque département ou COM doit candidater en une seule fois*



## Étape 1

# S'identifier avec FranceConnect ou créer un compte

## Plan France 2030 - EMI - Appel à projets "Une webradio, un parrain" pour les collèges

🕒 Date limite : 30 mai 2022

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les collectivités pourront répondre, en lien avec les académies, à l'appel à projets émis par l'État visant principalement les collèges publics et privés sous contrat, au titre du plan France 2030.

Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation au service de l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Il s'agit de déployer des webradios dans les collèges non équipés. L'ambition de cet appel à projets s'inscrit dans une volonté du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports d'impulser une nouvelle dynamique en renforçant l'éducation aux médias et à l'information.

Dans ce but, l'État investit 1,4 millions d'euros à compter de 2022 dans le cadre du plan France 2030 pour soutenir les projets pédagogiques innovants favorisant l'EMI par la mise en place d'une webradio dans les collèges. Le soutien accordé contribuera au financement global du projet. Celui-ci intégrera les moyens nécessaires à sa mise en œuvre et à sa réalisation, à savoir l'équipement nécessaire pour la création d'une webradio, mobile ou non.

### Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

11004301500012

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Valider

## Plan France 2030 - EMI - Appel à projets "Une webradio, un parrain" pour les collèges

🕒 Date limite : 30 mai 2022

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les collectivités pourront répondre, en lien avec les académies, à l'appel à projets émis par l'État visant principalement les collèges publics et privés sous contrat, au titre du plan France 2030.

Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation au service de l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Il s'agit de déployer des webradios dans les collèges non équipés.

L'ambition de cet appel à projets s'inscrit dans une volonté du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports d'impulser une nouvelle dynamique en renforçant l'éducation aux médias et à l'information.

Dans ce but, l'État investit 1,4 millions d'euros à compter de 2022 dans le cadre du plan France 2030 pour soutenir les projets pédagogiques innovants favorisant l'EMI par la mise en place d'une webradio dans les collèges.

Le soutien accordé contribuera au financement global du projet. Celui-ci intégrera les moyens nécessaires à sa mise en œuvre et à sa réalisation, à savoir l'équipement nécessaire pour la création d'une webradio, mobile ou non.

## Commencer la démarche

### Avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



Qu'est-ce que FranceConnect ? et

OU

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

## Étape 2

**Commencer à remplir un dossier en ligne**  
*(vous aurez besoin du numéro de SIRET de votre collectivité).  
Votre dossier peut être complété en plusieurs fois. Le brouillon  
s'enregistre automatiquement au fur et à mesure de votre saisie. Ainsi  
même si vous fermez la page, vous pourrez retrouver à tout moment  
votre dossier dans l'état exact dans lequel vous l'aviez laissé.*

## Étape 3

### Inviter une personne à coconstruire le dossier

*Si vous le souhaitez vous pouvez inviter un tiers à accéder et à coconstruire avec vous ou à modifier le dossier.*

Inviter une personne à modifier ce dossier

Vous pouvez inviter quelqu'un à remplir ce dossier avec vous.  
Cette personne aura le droit de modifier votre dossier.

Adresse email

Adresse email

Ajouter un message à la personne invitée (optionnel)

Ajouter un message à la personne invitée (optionnel)

Envoyer une invitation

demarches-simplifiees.fr Dossiers

Ce dossier est déposé sur une démarche en test. Toute modification de la démarche par l'administrateur (ajout d'un champ, publication de la démarche...) entraînera sa suppression.

Plan France 2030 - EMI - Appel à projets "Une webradio, un parrain" pour les collèges

Dossier n° 8322538 - En brouillon depuis le 31 mars 2022 16:08

Inviter une personne à modifier ce dossier

Les champs suivis d'un astérisque (\*) sont obligatoires.  
Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

Région académique ou COM \*

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Académie  
Obligatoire sauf pour les COM

Département  
Obligatoire sauf pour les COM

Votre brouillon est automatiquement enregistré. En savoir plus et

Déposer le dossier

## Étape 4

### Démarrer la saisie de votre dossier

*Attention, par défaut le champ « Région académique ou COM » est pré-positionné sur le premier élément de liste « Auvergne-Rhône-Alpes ». Veuillez à mettre à jour ce champ, le cas échéant, via la liste déroulante.*

Région académique \*

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-Val de Loire
- Corse
- Grand-Est
- Guadeloupe
- Guyane
- Hauts-de-France
- Ile-de-France
- Martinique
- Mayotte
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Réunion
- Organismes éligibles à cet AAP

## Étape 5

### Saisir les données d'identification de votre organisme

*Dans cette première partie du formulaire saisir les informations relatives à votre collectivité ainsi que quelques informations à l'échelle du dossier (nombre total de collèges & projet éducatif départemental).*

#### 2. DEMANDE DE SUBVENTION PAR COLLEGE

Déclinaison du dossier de candidature par collège

Renseigner les différents projets par collège dans leur cadre de travail.

Projet par collège

##### 1 Collège

Identification du collège (UAI) \*

Nombre total de classes du collège \*

A la rentrée de septembre 2021

Nombre d'élèves total du collège \*

A la rentrée de septembre 2021

Valeurs pédagogiques = Une webredia, un parrain

Détaillez ici succinctement le projet pédagogique et le dispositif de parrainage au niveau du collège \*

Préciser ici les/le(s) parrain(s) intégré(s) au projet pédagogique \*

Valeurs financières = Une webredia, un parrain

#### 1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Académie

Obligatoire sauf pour les COM

Département

Obligatoire sauf pour les COM

Êtes-vous \*

Organismes éligibles à cet AAP

Département  COM

Nombre total de collèges concernés \*

Nombre total de collèges concernés

Projet éducatif départemental \*

Renseigner ici succinctement comment le projet défini avec le(s) parrain(s) s'intègre dans le projet éducatif du département.

## Étape 6

### Décliner le dossier par collègue

*Dans cette deuxième partie, vous allez devoir compléter un projet par collègue. Celui-ci contient le **profil du collège (UAI)**, le **nombre de classes**, le **nombre d'élèves**, le **détail succinct du projet pédagogique et du dispositif de parrainage**, la **liste du (ou des) parrain(s) intégré(s) au projet pédagogique**, le **montant global prévisionnel TTC** et le **montant de la subvention demandée**.*

## Étape 7

### Compléter un nouveau projet collègue

Une fois que vous avez terminé la saisie d'un projet collègue vous pouvez générer un nouveau « projet par école ». Vous devez en compléter autant que vous avez d'écoles à subventionner pour votre dossier.

**Attention :** les différents projets par collègue doivent être renseignés dans leur ordre de priorité

Montant de la subvention demandée \*

Ce montant ne peut excéder le montant maximum de 700 € par collèges ou représenter plus de 80% du montant total du projet.

  
[Supprimer l'élément](#)

+ Ajouter un élément pour « Projet par collègue »

Engagement du président du conseil départemental

- Je certifie que les demandes de subventions ci-dessus concernent des collèges non équipés (ne disposant pas de webradio). \*
- Je certifie avoir obtenu l'accord de principe de participation au dispositif de chacun des parrains mentionnés dans les informations complétées ci-dessus. \*

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

Déposer le dossier

Préciser ici le(s) parrain(s) intégré(s) au projet pédagogique \*

+ Ajouter un élément pour « Projet par collègue »

Montant global prévisionnel (TTC) \*

Montant global prévisionnel (TTC)

Montant de la subvention demandée \*

Ce montant ne peut excéder le montant maximum de 700 € par collèges ou représenter plus de 80% du montant total du projet.

Montant de la subvention demandée

[Supprimer l'élément](#)

+ Ajouter un élément pour « Projet par collègue »

## Étape 8

### Déposer votre dossier de candidature

Après avoir complété l'ensemble du dossier décliné par collègue vous pouvez déposer votre dossier. Dans le cas où un des champs n'a pas été dûment complété le dossier ne pourra pas être déposé et une alerte vous précisera le champ à compléter/corriger.

### 3 ) SUIVRE SON PROJET

# Rendez-vous sur votre espace Démarches-simplifiées.fr pour suivre l'avancée de votre dossier

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/plan-france-2030-emi-app-une-webradio-un-parrain>



## Le suivi de l'avancement de votre dossier et les éventuels échanges avec l'instructeur s'effectuent directement sur la plateforme démarches-simplifiées.fr

Des notifications vous seront adressées par mail à chaque étape du parcours de votre dossier. Vous trouverez ci-dessous des exemples de notification qui vous parviendront par mail et feront le lien le cas échéant avec la plateforme.

### Exemples de notification :

#### INSCRIPTION

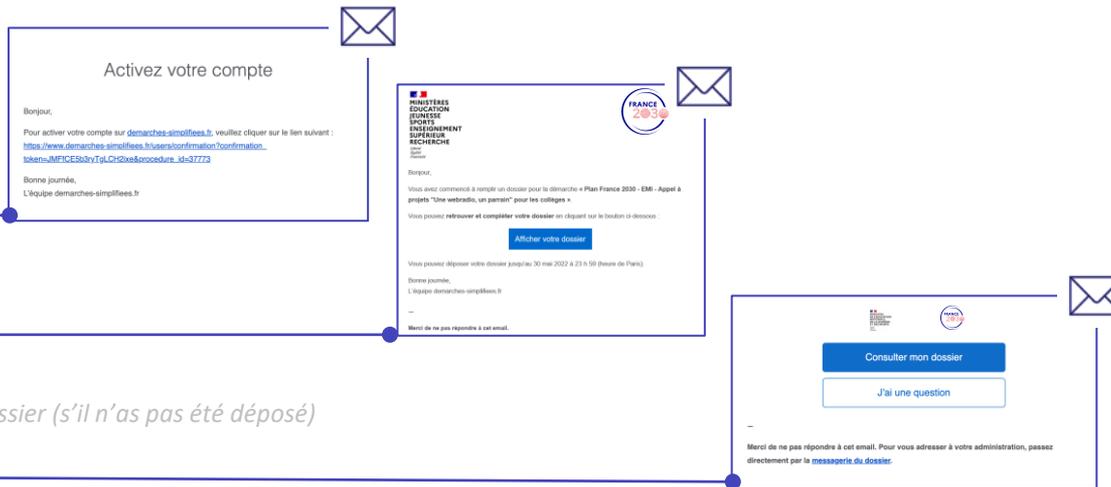
*Mail d'activation du compte*

#### ENREGISTREMENT BROUILLON

*Mail de notification pour l'enregistrement en brouillon du dossier (s'il n'as pas été déposé)*

#### DÉPÔT DU DOSSIER

*Mail de confirmation du dépôt du dossier.*



**Nous vous remercions d’avoir suivi ce pas-à-pas : « Comment Déposer un dossier de candidature ? » et espérons avoir pu répondre à vos attentes.**

Nous vous rappelons que les services de votre académie se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans l’ensemble des démarches liées à votre dossier.

Par ailleurs, vous pouvez accéder à tout moment à l’ensemble de la documentation dédiée à cet appel à projets via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/plan-france-2030-emi-appel-projets-une-webradio-un-parrain-pour-les-colleges-340802>